

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BNP PARIBAS

Société anonyme au capital de € 2.499.597.122

Siège social : 16 boulevard des Italiens - 75009 Paris

662 042 449 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE

DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

DU 15 AVRIL 2020

Mesdames et Messieurs les porteurs de Titres Participatifs BNP PARIBAS sont informés que l'Assemblée Générale est convoquée le 15 avril 2020 à 9h30 heures dans les locaux de BNP PARIBAS, 37 place du Marché Saint Honoré, 75001 Paris, Salon San Francisco, ou en tout autre lieu à Paris que le Conseil d'administration estimera opportun au vu de l'évolution de la situation sanitaire en France.

Cet avis de réunion annule et remplace l'avis de convocation publié au Bulletin des Annonces légales obligatoires N° 32 du 13 mars 2020, annonce n° 2000502.

Compte tenu de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et des dispositions du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 relatives notamment aux déplacements et aux rassemblements, réunions ou activités, et dans le cadre de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation, en raison de l'épidémie de covid-19, des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé, cette Assemblée se tiendra hors la présence physique des porteurs de Titres Participatifs BNP PARIBAS. Les porteurs de Titres Participatifs BNP PARIBAS sont invités à voter à distance en amont de l'Assemblée Générale.

Les modalités de vote à l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des dispositions réglementaires qui seraient prises dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire actuel. Dès lors, les porteurs de Titres Participatifs BNP PARIBAS sont invités à se reporter au site internet de la Société

<https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>, pour plus d'informations.

Ordre du Jour

Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les éléments servant de base à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Rémunération du représentant de la masse.

Pouvoirs pour formalités.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordre du jour et la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes susmentionnés ne font pas l'objet d'un vote.

Pour assister ou se faire représenter à cette Assemblée, les porteurs de titres participatifs nominatifs devront être inscrits en compte chez la Société, au jour de l'Assemblée Générale.

Les propriétaires de titres participatifs au porteur devront faire justifier dans les mêmes délais, auprès des établissements domiciliés de l'inscription en compte de leurs titres par une attestation de participation délivrée dans une banque, un établissement de crédit ou chez une Société de Bourse.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à BNP PARIBAS Securities Services (références ci-dessous) un jour au moins avant l'assemblée générale.

BNP PARIBAS Securities Services
CTS Assemblées Générales
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93761 PANTIN Cedex

Un propriétaire de titres participatifs ne peut à la fois adresser à BNP PARIBAS Securities Services une procuration et le présent formulaire. Toutefois, en cas de retour des deux documents, seul le pouvoir sera pris en compte, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Des cartes permettant d'assister à l'assemblée, des formulaires de vote par correspondance ou des pouvoirs en vue de s'y faire représenter seront délivrés aux titulaires de titres qui en feront la demande auprès de BNP PARIBAS Securities Services – CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93761 PANTIN Cedex ou auprès de leur intermédiaire financier.

Conformément aux dispositions de l'article R.228-75 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

_ pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif pur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP Paribas Securities Services ainsi que les noms et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

_ pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif administré ou au porteur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services – CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93761 PANTIN Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats *exprimées par voie électronique* puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 1 jour calendaire avant la date de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change